

Ce que j'ai dit des hydrocarbures s'applique également aux métaux lourds, il s'applique aussi aux dyphenyles chlorurés comme le DDT et les dyphényles polychlorurés. Peu étonnant que nos savants trouvent du DDT dans la chair de pingouins capturés dans l'Antarctique, et que les poissons des eaux au large du Sud de la Californie contiennent de fortes concentrations de plomb.

Les députés savent que nous nous sommes attaqués en premier lieu à la pollution de l'eau. Les Canadiens ont reconnu en général que la pollution de nos rivières, de nos lacs et des fronts océaniques exigeait notre intervention. La mousse, l'écume, les plages fermées, le poisson mort, tout le monde pouvait les voir. Mais on se préoccupe de plus en plus maintenant de la pollution de l'air. On commence à remarquer le smog. La fumée n'est plus un indice du progrès industriel, mais une preuve d'inefficacité, de paresse et d'un manque de considération flagrant pour la qualité de l'environnement.

La plupart des provinces ont aujourd'hui des régies de l'eau. Les ministères provinciaux dirigent la gestion des ressources en eau. Il existe des offices de contrôle de la pollution de l'eau et des commissions de l'eau. On commence maintenant à demander aux commissions de contrôle de la pollution de s'occuper de l'air également. Les provinces commencent à élaborer leurs propres lois sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Il convient donc que nous prenions la direction de cette lutte au palier fédéral; que nous établissions un cadre de base dans lequel les provinces et les municipalités puissent élaborer leurs propres lois et leurs propres normes locales.

Sachant qu'elles s'intéressent à la pollution de l'air, et qu'elles s'en préoccupent, j'ai visité toutes nos capitales provinciales ces jours derniers. Sans exception, tous ceux qui s'inquiètent de la pollution atmosphérique au niveau provincial ont accueilli avec joie l'initiative fédérale sur l'air pur. Ils ont bien accueilli le concept d'objectifs nationaux sur la qualité de l'air ambiant. L'idée de principes directeurs leur a plu. Ils sont disposés à accepter des normes nationales sur la qualité de l'air établies au point de dégagement. Ils demandent seulement d'être consultés, d'avoir un mot à dire dans la mise au point de ces normes, de ces objectifs, de ces principes directeurs nationaux. Je leur ai donné cette assurance. Ils nous ont alors encouragés à faire pour le mieux, non seulement afin d'éliminer les pires cas de pollution de l'air au pays, mais aussi pour communiquer à d'autres pays, à l'échelle internationale, notre propre façon canadienne de concevoir la qualité de l'air.

Comme je viens de le dire, le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique s'inspire beaucoup de la préoccupation du gouvernement fédéral au sujet de la santé. La pollution de l'air attaque directement la santé des êtres humains. L'homme n'est pas libre de refuser l'air qu'il respire. Il faut qu'il le respire, pollué ou non. Par contre, l'homme peut éviter l'eau polluée. Il peut boire autre chose. Il peut traiter l'eau polluée et la purifier assez facilement. Mais, en matière de pollution atmosphérique, l'homme est aussi vulnérable que le poisson dans un lac pollué. Il lui faut vivre avec la pollution et s'y adapter de son mieux.

Par ailleurs, l'air se déplace. Il se déplace de ville en ville, de région en région, de pays en pays. Il traverse les continents aussi bien que les océans. Il transporte nombre de substances étrangères et de substances qui détruisent

la vie. Il les transporte à des distances considérables. Si par hasard, certains de ces polluants pénètrent dans la haute atmosphère, ils peuvent y demeurer pendant des années. Ils finissent par retomber. Ces retombées peuvent aussi bien avoir lieu sur un autre continent, dans les océans ou même aux confins de la terre.

La pollution atmosphérique présente un autre problème. Il est parfois difficile de repérer les sources de la pollution même. Les changements de conditions atmosphériques et de la direction des courants aériens font qu'il est difficile de dépister les lieux précis d'émission. Ils ne peuvent être identifiés qu'après un certain temps, par suite de recherches approfondies et de grands efforts, notamment à l'échelon national et international et cela est coûteux.

Nous savons que le fardeau économique de la pollution atmosphérique est très lourd. Nos économistes nous disent qu'il coûte aux Canadiens entre 1 et 2 milliards de dollars par année. Si on y ajoute les frais de santé, d'entretien des bâtisses, de la corrosion et du nettoyage, on obtient un chiffre très impressionnant. Il correspond à un certain pourcentage de notre produit national brut. Cela vaut la peine qu'on élimine la pollution, non seulement pour protéger notre santé et améliorer notre confort, mais aussi pour assurer l'efficacité économique.

Dans la préparation du projet de loi à l'étude, le gouvernement s'est guidé sur certains principes. Nous reconnaissons que les provinces ont la responsabilité directe en matière de pollution atmosphérique. Il faut donc beaucoup insister sur la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. La meilleure façon de procéder pour le gouvernement fédéral, c'est de conclure des accords officiels avec les provinces en vue de désigner des régions où l'air est pollué, de mettre au point des mesures de protection de la qualité de l'air, et de préciser les procédures d'application des normes de qualité de l'air. On reconnaît aussi la nécessité d'une intervention fédérale directe là où les autres échelons de gouvernement n'ont pas réussi à prendre les mesures correctives pour restreindre la pollution de l'air qui menace ou pourrait menacer la santé, voire la vie. Nous constatons aussi le besoin d'objectifs nationaux de la qualité de l'air qui soient à la fois des buts à long terme et, dans le présent, des limites à une plus grande détérioration de l'air.

En élaborant ce texte, nous avons visé les problèmes fondamentaux que comporte la protection de la qualité de l'air. Je vais maintenant m'efforcer de les décrire succinctement. Il nous faut mieux connaître les causes et les effets de la pollution atmosphérique. Le bill nous permettra de collaborer étroitement avec les groupes, au Canada et à l'étranger, engagés dans ce domaine essentiel. Je dois signaler que les travaux très utiles du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—qui, dans une grande mesure, ont servi de base au bill C-224—ceux du ministère de l'Agriculture et du ministère des Pêches et des Forêts, sont essentiels pour l'application de la mesure législative.

Avec ces ministères, et par suite d'une étroite collaboration avec d'autres secteurs de notre communauté scientifique au Canada, nous avons commencé à combler les lacunes de nos connaissances scientifiques des effets de la pollution sur différents éléments—l'homme, la végétation, la faune, et ainsi de suite. A mesure des progrès de notre